






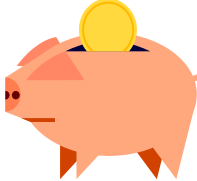




INFORMATIONS DE RENTREE : Ecole élémentaire Bois de Nêfles

	<p>Ouverture du portail : 7H50 et 11H30 le matin puis 13H05 et 15H l'après-midi. Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant dans l'enceinte de l'école.</p> <p>Fermeture du portail : 8H, 13H15 et 15H10</p> <p>Horaires de l'accueil des élèves : 7H50 et 13H05</p> <p>Horaires de classe : 8H00 -11H30 et 13H15-15H (Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.) à respecter impérativement.</p> <p>Le mercredi : 8H-11H pour tous les élèves.</p> <p>Le mercredi de 11H à 12H : APC (Activités Pédagogiques complémentaires uniquement pour certains élèves avec accord signé des parents)</p> <p>Pour les CP, les dates et horaires vous seront communiqués ultérieurement.</p>		<p>Cahier de liaison : agenda, cahier de texte...</p> <p>C'est un lien entre les parents et les enseignants. <u>Toutes les informations doivent être lues et obligatoirement signées par les parents.</u> Ce cahier doit être vu chaque soir puis retourné chaque matin à l'école.</p> <p>Les parents pourront y inscrire une demande de rendez vous ou toute autre message qu'ils jugent important de porter à la connaissance de l'enseignant(e).</p> <p>Indiquer tout changement de situation familiale, de n° de tel...</p> <p>La feuille de renseignements de rentrée est à remplir le plus précisément possible.</p> <p>Penser à consulter régulièrement le blog de l'école à l'adresse suivante ecolebdn.eklablog.com/</p>
	<p>Vacances scolaires :</p> <p>Période 1 : du 14 octobre au 28 octobre 2017</p> <p>Période 2 : du 23 décembre 2017 au 28 janvier 2018</p> <p>Période 3 : du 10 mars au 25 mars 2018</p> <p>Période 4 : du 5 mai au 16 mai 2018</p> <p>Période 5 : le 7 juillet 2018</p>		<p>Parasites :</p> <p>Nul n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être vigilants, <u>surveiller fréquemment la tête de leurs enfants, les traiter si besoin et en informer l'enseignant(e) ou la directrice.</u> Il en est de même pour la gale ou toute autre maladie contagieuse.</p>
	<p>Absences : Les parents doivent impérativement prévenir le jour même, l'enseignant(e) ou la secrétaire de toute absence de leur enfant.</p> <p>N° de tél du secrétariat de direction : 0262 28 27 93</p> <p>Fax : 0262 29 05 28</p> <p>Service de Garderie (matin- soir et mercredi jeunesse) : Contacteur M. Victoire - Association St Denis enfance au 06 92 61 20 09</p> <p>Goûters : Les nutritionnistes demandent aux parents de veiller à ce que leur enfant prenne un petit déjeuner avant d'aller à l'école.</p> <p>Pas de prise de goûter sur le temps scolaire.</p>		<p>Assurance :</p> <p>Bien que l'école par le biais de la coopérative souscrive une assurance, il est conseillé d'assurer votre enfant en garantie responsabilité civile, délivrée gratuitement dans le cadre de la responsabilité civile du domicile.</p> <p>Attestation à remettre à l'enseignant(e) au plus vite.</p>
	<p>Retards : Les parents s'organiseront pour que leurs enfants arrivent à l'heure. <u>Le respect de ce règlement est obligatoire.</u></p> <p>Chaque retard sera consigné dans un cahier.</p> <p>Les enfants devront récupérer un mot d'excuse au secrétariat avant de regagner la classe.</p> <p>Des retards répétés entraîneront un signalement à la Directrice puis à M. l'Inspecteur qui pourra engager une procédure.</p>		<p>Coopérative :</p> <p>L'école est affiliée à une coopérative scolaire l'OCCE. Cela constitue une aide financière à l'ensemble des projets pédagogiques de l'école. Une participation de 11 € par élève a été votée lors du dernier conseil d'école. Merci de remettre cette somme dans les jours qui suivent la rentrée contre reçu.</p>
	<p>Relations Parents - Enseignants : Les parents peuvent rencontrer les enseignants chaque fois qu'ils en éprouvent le besoin. Le rendez-vous est à demander sur le cahier de liaison.</p> <p>Chaque enseignant(e) organisera une réunion de classe fin août, début septembre.</p> <p>La Directrice reçoit les parents sur rendez-vous.</p>		<p>Tenue :</p> <p>Les enfants doivent porter des vêtements adaptés à leurs activités d'école. Les baskets doivent être lacés. Pas de chaussures à talons pour les filles.</p> <p><u>Le nom de l'élève doit être inscrit sur le cartable (sac d'école), sur tous les effets scolaires, sur les vestes, vêtements de pluie, casquettes etc...</u></p> <p>Ne pas porter de bijoux (bracelet, boucles d'oreilles, chaîne...) qui se perdent et sont dangereux lors des jeux.</p>

Merci de tenir compte de ces informations pour le bon fonctionnement de l'école

Cette note de rentrée ne se substitue pas au règlement intérieur qui vous sera transmis après le conseil d'école . *La Directrice, Mme Yus*